

**MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE
MRC DE PAPINEAU
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
14 JANVIER 2019
PROCÈS-VERBAL**

Séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Papineauville, tenue le 14 janvier 2019 au 188, rue Jeanne-d'Arc à 19h00.

Ordre du jour :

1. Administration

- 1.1. Communication du maire
- 1.2. Appel nominal
- 1.3. Ouverture de la séance
- 1.4. Questions et demandes du public
- 1.5. Adoption de l'ordre du jour
- 1.6. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 10 décembre 2018
- 1.7. Approbation des dépenses incompressibles
- 1.8. Adoption du règlement 2018-017 sur la rémunération des élus
- 1.9. Adoption dépôt du projet de règlement 2019-001 sur le budget 2019
- 1.10. Demande d'appui Municipalité du Lac-des-Plages – Chemins à double vocation
- 1.11. Modification de la résolution 2018-03-086 : Plan de gestion des eaux pluviales
- 1.12. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement sur la circulation des véhicules hors route sur les rues et les chemins municipaux

2. Finances

- 2.1. Adoption des déboursés du mois de décembre 2018
- 2.2. Adoption de l'état des activités de fonctionnement et d'investissement au 31 décembre 2018
- 2.3. Renouvellement de la police d'assurance 2019 – Groupe Ultima
- 2.4. Adoption de l'offre d'achat d'immeuble 2770 route 148
- 2.5. Servitech : autorisation de paiement de facture – 1^{er} versement honoraires professionnels pour l'équilibrage du rôle d'évaluation 2020-2021-2022
- 2.6. Servitech : autorisation de paiement de facture pour la tenue à jour des rôles d'évaluation
- 2.7. Achat de bacs à ordures, recyclage et compost
- 2.8. Espace publicitaire cahier spécial Chambre de Commerce Vallée Petite-Nation
- 2.9. Entente pour publicité des événements 2019

3. Ressources humaines

- 3.1. Adoption d'une politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail
- 3.2. Association des directeurs municipaux du Québec : autorisation de paiement de la cotisation 2019
- 3.3. Corporation des Officiers municipaux en bâtiment et environnement du Québec : autorisation de paiement de la cotisation 2019
- 3.4. Corporation des Officiers municipaux en bâtiment et environnement du Québec : inscription du responsable urbanisme et environnement au congrès annuel les 2, 3 et 4 mai 2019

4. Hygiène, voirie, transport et bâtiments

5. Sécurité civile et incendie

6. Urbanisme

- 6.1. Dépôt des statistiques mensuelles sur l'émission des permis et certificats
- 6.2. Appui à la demande de la compagnie 9328-3778 Québec inc. (Pelle-o-max) auprès de la CPTAQ dans le cadre d'une demande d'agrandissement touchant la décision 358241

7. Environnement

8. Loisirs, culture, famille

- 8.1. Dépôt des statistiques mensuelles pour les locations et la bibliothèque

8.2. Emploi Canada : autorisation de présenter une demande

9. Varia, questions, demandes du public, levée de la séance

- 9.1. Varia
- 9.2. Questions et demandes du public
- 9.3. Levée de la séance

1. Administration

1.1 COMMUNICATIONS DU MAIRE

- Collecte de sang 16 janvier 2019
- Fête des semences 26 janvier 2019
- Marathon de ski 8-9-10 février 2019
- Fête d'hiver et déjeuner du maire 22-23-24 février 2019

1.2 APPEL NOMINAL

À cette séance du Conseil, les élus suivants étaient présents :

Monsieur le maire Christian Beauchamp
Monsieur le conseiller Michel Leblanc, siège no 1
Monsieur le conseiller Paul Gagnon, siège no 2
Monsieur le conseiller Daniel Malo, siège no 3
Monsieur le conseiller Alain Clément, siège no 4
Monsieur le conseiller Laurent Clément, siège no 5
Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière, siège no 6

La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, madame Hélène Bélanger était aussi présente.

Le Conseil formait quorum et siégeait sous la présidence du Maire, Monsieur Christian Beauchamp.

1.3 2019-01-01 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Christian Beauchamp constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19H00 devant 4 contribuables.

1.4 QUESTIONS ET DEMANDES DU PUBLIC

1.5 2019-01-02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Malo

Que ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté en laissant le varia ouvert.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.6 2019-01-03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 DÉCEMBRE 2018

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Clément

Que ce Conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 10 décembre 2018

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.7 2019-01-04 APPROBATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

ATTENDU que le budget 2019 comporte des dépenses incompressibles, notamment les intérêts courus sur la dette, l'amortissement des frais d'émission, l'amortissement du coût du rôle triennal, etc.;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Laurent Clément

Que ce Conseil autorise les écritures permettant l'enregistrement des dépenses incompressibles pour l'exercice 2019 suite à l'adoption du budget 2019 le 21 janvier 2019.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.8 2019-01-05 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-017 SUR LA RÉUMÉRATION DES ÉLUS

ATTENDU que conformément aux dispositions de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., C. T-11.001) la municipalité de Papineauville a adopté le 17 janvier 2011 le règlement 2011-002 relatif au traitement des élus municipaux ;

ATTENDU que des modifications législatives, effectives à partir du 1^{er} janvier 2018, ont été apportées à la *Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11 001)*, faisant en sorte, d'une part, que certaines balises encadrant la rémunération des élus municipaux, notamment celles relatives à l'imposition d'une rémunération minimale, ont été abolies et, d'autre part, que la responsabilité de fixer la rémunération des élus municipaux revient à la Municipalité;

ATTENDU qu'il y a lieu de remplacer le règlement 2011-002 fixant la rémunération des membres du conseil ;

ATTENDU la mise sur pieds d'un comité d'analyse de la rémunération des élus formé d'élus et de citoyens de la municipalité;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 10 décembre 2018 et qu'un projet de règlement a été présenté lors de la même séance ;

ATTENDU qu'un avis public a été publié conformément aux modalités de l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que le conseil municipal ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie comme s'il était repris ci-après au long.

Article 2 Objet

Le présent règlement fixe le traitement des élus municipaux.

Article 3 Abrogation

Le règlement 2011-002 est par les présentes abrogé.

Article 4 Rémunération du maire

La rémunération annuelle du maire est fixée à 18,054.77\$ pour l'exercice financier de l'année 2019, étant entendu que pour tout exercice financier subséquent, le montant de la rémunération du maire sera ajusté annuellement en fonction de l'indexation prévue à l'article 9 du présent règlement.

Article 5 Rémunération du maire suppléant

La rémunération annuelle du maire suppléant est fixée à 6,645.05\$ pour l'exercice financier de l'année 2019, étant entendu que pour tout exercice financier subséquent, le montant de la rémunération du maire suppléant sera ajusté annuellement en fonction de l'indexation prévue à l'article 9 du présent règlement.

À compter du moment où le maire suppléant occupe les fonctions du maire et jusqu'à ce qu'il cesse son remplacement, le maire suppléant reçoit une rémunération additionnelle à celle qui lui est payée à titre de membre du conseil afin d'égaliser la rémunération payable au maire pour ses fonctions.

Article 6 Rémunération des autres membres du conseil

La rémunération annuelle des membres du conseil municipal, autre que le maire, est fixée à 6,018.26\$ pour l'exercice financier de l'année 2019, étant entendu que pour tout exercice financier subséquent, le montant de la rémunération des membres du conseil municipal sera ajusté annuellement en fonction de l'indexation prévue à l'article 9 du présent règlement.

Article 7 Compensation en cas de circonstances exceptionnelles

Tout membre du conseil peut recevoir paiement d'une compensation pour perte de revenu si chacune des conditions ci-après énoncées sont remplies :

- a) une situation d'urgence survient sur le territoire de la Municipalité;
- b) le membre du conseil doit gérer, coordonner ou autrement participer aux interventions devant être effectuées par la Municipalité en raison de cet événement;
- c) le membre du conseil doit s'absenter de son travail pour une période consécutive de plus de 4 heures et subir une perte de revenu pendant cette période d'absence.

Si le membre du conseil remplit les conditions prévues au présent article, il recevra, suite à l'acceptation du conseil, une compensation égale à la perte de revenu subie. Le membre du conseil devra remettre toute pièce justificative satisfaisante pour le conseil attestant de la perte de revenu ainsi subie.

Le paiement de la compensation sera effectué par la municipalité dans les 30 jours de l'acceptation du conseil d'octroyer pareille compensation au membre du conseil.

Article 8 Allocation de dépenses

En plus de la rémunération payable en vertu du présent règlement, tout membre du conseil reçoit une allocation de dépenses équivalente à la moitié de leur rémunération fixée par les présentes, sous réserve du montant de l'allocation de dépenses maximal prévu à l'article 19 de la *Loi*

sur le traitement des élus municipaux ainsi du partage de l'allocation de dépenses prévu par l'article 19.1 de cette loi.

Pour l'année 2019 :

- le maire reçoit une allocation de dépenses de 9,027.39\$
- le maire suppléant reçoit une allocation de dépense de 3,322.53\$
- les membres du conseil reçoivent une allocation de dépense de 3,009.13\$

Article 9 Indexation et révision

La rémunération payable aux membres du conseil doit être indexée annuellement, en date du 1^{er} janvier, en fonction de la majoration accordée aux employés municipaux.

Malgré ce qui précède, une révision de la rémunération payable aux membres du conseil sera effectuée et déterminée dans un délai de 60 jours suivant le jour des élections municipales générales devant être tenues en vertu de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q, c. E-2,2). La rémunération des membres du conseil ainsi déterminée sera en vigueur et payable aux membres du conseil à compter du 1^{er} janvier suivant la tenue de ces élections.

Article 10 Application

La directrice générale et secrétaire-trésorière est responsable de l'application du présent règlement.

Article 11 Entrée en vigueur et publication

Le présent règlement entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2019.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

1.9 2019-01-06 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2019-001 SUR LE BUDGET 2019

ATTENDU que l'avis de motion concernant l'adoption de ce projet de règlement a été dûment donné durant la séance du 12 novembre 2018;

Il y a dépôt du projet de règlement 2019-001 sur le budget 2019.

1.10 2019-01-07 DEMANDE D'APPUI MUNICIPALITÉ DU LAC-DES-PLAGES – CHEMINS À DOUBLE VOCATION

CONSIDÉRANT le Programme d'aide à la voirie locale, modalités d'application 2018-2021, pour les chemins à double vocation, qui vise à maintenir la fonctionnalité des routes locales de niveau 1 et 2 doublées d'une vocation d'accès aux ressources forestières ou minières par le versement d'une aide financière supplémentaire ;

CONSIDÉRANT que ce volet prévoit le versement d'une aide financière pour l'entretien des chemins à double vocation, c'est-à-dire des routes locales ayant aussi une vocation d'accès aux ressources forestières ou minières ;

CONSIDÉRANT que les municipalités bénéficiaires peuvent recevoir de l'aide financière dans le cadre de ce volet lorsque les routes locales de niveaux 1 et 2 sont fortement sollicitées (au moins 1 000 camions chargés par an) par le transport de ressources forestières ou minières ;

CONSIDÉRANT que pour obtenir l'aide financière, les municipalités doivent présenter une résolution au Ministère afin de s'assurer de la double vocation de ces chemins désignés, et que celle-ci est calculée selon le nombre de kilomètres de chemins à double vocation x 2 000 \$ / km ;

Il est proposé par M. le conseiller Laurent Clément

Que la Municipalité de Papineauville appui la municipalité de Lac-des-Plages dans ses demandes auprès du ministère des Transports afin que soit modifié le programme d'aide à la voirie locale pour les chemins à double vocation afin qu'une redevance soit versée aux municipalités pour chaque transport de bois effectué sur une rue locale à double vocation

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**1.11 2019-01-08 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2018-03-086
PLAN DE GESTION DES EAUX PLUVIALES : ACCEPTATION D'UNE
PROPOSITION DE SERVICE PROFESSIONNEL**

ATTENDU l'adoption de la résolution 2018-03-086 acceptant une proposition de service professionnel concernant le plan de gestion des eaux pluviales;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier ladite résolution pour indiquer que la dépense est admissible à la TECQ 2014-2018;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Clément

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, modifie la résolution 2018-03-083 et qu'il soit indiqué que la dépense est admissible à la TECQ 2014-2018.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 23 05005 000 Réseaux pluviaux.

Que les écritures comptables nécessaires soient effectuées et que les sommes soient retournées au fonds affecté infrastructure

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**1.12 2019-01-09 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET (2019-002) DE
RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTES
SUR LES RUES ET CHEMINS MUNICIPAUX**

ATTENDU qu'il y a lieu de mettre à jour la réglementation municipale en matière de circulation des véhicules hors routes sur les rues et les chemins municipaux;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 445 du Code municipal, tout règlement doit, sous peine de nullité, être précédé d'un avis de motion donné à une séance régulière ou spéciale précédant celle de son adoption;

Monsieur le Conseiller Jean-Yves Carrière donne avis de motion qu'à une séance ultérieure, un règlement portant le numéro 2019-002 et réglementant la circulation des véhicules hors routes sera adopté.

Un projet de règlement est présenté.

2. Finances

2.1 2019-01-10 ADOPTION DES DÉBOURSÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés au 31 décembre 2018 pour un montant total de 27 760.56 \$ comprenant les chèques numéros 13111 à 13439.

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par dépôt direct au 31 décembre 2018 pour un montant total de 148 029.26 \$ comprenant les dépôts directs numéro 501672 à 501709.

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par prélèvement bancaires au 31 décembre 2018 pour un montant total de 75 986.73 \$ comprenant les prélèvements numéros 3663 à 3732.

Que ce Conseil accepte la liste des comptes à payer au 31 décembre 2018 au montant de 101 487.27 \$.

Que ce Conseil entérine les déboursés des salaires bruts pour un total de 68 211.34 \$ jusqu'au 31 décembre 2018.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.2 2019-01-11 ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2018

ATTENDU que suivant les dispositions du Code Municipal, la directrice générale dépose les rapports financiers en date du 31 décembre 2018 pour analyse par les membres du conseil municipal;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Gagnon

Que ce Conseil accepte tel que déposé et adopte l'état des activités de fonctionnement (100.02 %) et d'investissement au 31 décembre 2018.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2.3 2019-01-12 RENOUELEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE 2019 - GROUPE ULTIMA

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Malo

Que ce Conseil autorise le renouvellement 2019 de notre assurance auprès du Groupe Ultima pour une prime totale de 59 297\$.

Une dépense et un déboursé du même montant sont autorisés à cette fin.

Que cette dépense soit imputée aux postes budgétaires relatifs aux différents emplacements.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2.4 2019-01-13 ADOPTION DE L'OFFRE D'ACHAT DE L'IMMEUBLE 2770 ROUTE 148

ATTENDU la nécessité de procéder à l'achat d'un bâtiment pour y inclure le garage municipal;

ATTENDU que des négociations ont été entreprises concernant l'offre d'achat pour l'immeuble situé au 2770 Route 148;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Clément

Que ce Conseil accepte l'offre d'achat concernant l'immeuble situé au 2770 route 148 et autorise le Maire et la Directrice générale à procéder à la signature de ladite offre.

Que ce Conseil mandate la direction générale à entreprendre les démarches afin de faire respecter les conditions de l'offre.

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, autorise une dépense et un déboursé maximal de 25 000.00\$ plus taxes pour la réalisation d'un rapport par un inspecteur en bâtiments (estimateur en rénovation) ainsi que la réalisation d'une évaluation environnementale phase 1 et phase 2.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 23 04000 000 : Garage municipal.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2.5 2019-01-14 SERVITECH : AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE – 1^{ER} VERSEMENT HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR L'ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION 2020-2021-2022

ATTENDU la réception de la facture 36325 de la firme Servitech Inc. pour le 1^{er} versement quant aux honoraires professionnels pour l'équilibrage du rôle d'évaluation 2020-2021-2022;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Laurent Clément

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, autorise une dépense et un déboursé de 22 099.41\$ taxes incluses pour le paiement de la facture 36325 de la firme Servitech Inc. pour le 1^{er} versement quant aux honoraires professionnels pour l'équilibrage du rôle d'évaluation 2020-2021-2022.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02-15000-417: Évaluation municipale.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.6 2019-01-15 SERVITECH : AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE DU 31 DÉCEMBRE 2018 POUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES D'ÉVALUATION

ATTENDU la réception de la facture 36352 de la firme Servitech Inc. pour la tenue à jour des rôles d'évaluation en date du 31 décembre 2018;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, autorise une dépense et un déboursé de 8530.96\$ taxes incluses pour le paiement de la facture 36352 de la firme Servitech Inc. pour la tenue à jour des rôles d'évaluation foncière.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 15000 417 : Évaluation municipale.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.7 2019-01-16 ACHAT DE BACS À ORDURE, RECYCLAGE ET COMPOST

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, autorise une dépense et un déboursé de 5616.68\$ taxes incluses quant à l'achat de bacs à ordures, recyclage et compost de la firme USD Loubac.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02-45113-446 Bacs à ordure et recyclage et 02-45114-446 Bacs à compost

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.8 2019-01-17 ESPACE PUBLICITAIRE CAHIER SPÉCIAL CHAMBRE DE COMMERCE VALLÉE PETITE-NATION

ATTENDU qu'un cahier spécial de la CCVPM sera publié dans l'édition du 30 janvier prochain;

ATTENDU l'opportunité de faire connaître notre municipalité.

Il est proposé par M. le conseiller Paul Gagnon

Que ce Conseil autorise une dépense et un déboursé au montant de 222.00\$ plus taxes pour la réservation d'une espace publicitaire dans le cahier spécial.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02-11100-341: Publicité et information.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.9 2019-01-18 ENTENTE POUR PUBLICITÉ DES ÉVÉNEMENTS

ATTENDU le nombre grandissant d'événement;

ATTENDU que la municipalité veut la meilleure visibilité possible pour ses

événements;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur loisirs et culture.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Malo

Que ce conseil, sur recommandation du coordonnateur loisirs et culture, accepte l'offre de Lexis Media au montant de 2800.00\$ plus taxes pour la publicité de tous les événements municipaux pour 2019.

Les fonds seront puisés dans le poste budgétaire 02-70120-341: Publicité-information

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. Ressources humaines

3.1 2019-01-19 ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL

ATTENDU que la municipalité de Papineauville souhaite adopter une politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail visant à identifier les actes, manifestations et comportements inacceptables à l'endroit de ses élus et de ses employés et à établir une directive claire quant aux démarches à effectuer pour les contrer ;

ATTENDU qu'une copie de cette politique a été remise aux membres du conseil et que tous les membres présents déclarent avoir lu la politique et qu'ils renoncent à la lecture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Clément

Que ce Conseil adopte la politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

3.2 2019-01-20 ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC : AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA COTISATION 2019

ATTENDU que le paiement de la cotisation annuelle à l'Association des directeurs municipaux du Québec est prévu au contrat de la directrice générale;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Laurent Clément

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, autorise une dépense et un déboursé de 880.33\$ taxes incluses pour le renouvellement de la cotisation 2019 à l'Association des directeurs municipaux du Québec.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 13200 494 : Cotisations.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.3 2019-01-21 CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC : AUTORISATOIN DE PAIEMENT DE LA COTISATION 2019

ATTENDU que le paiement de la cotisation annuelle à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et environnement du Québec est prévu au contrat du responsable de l'urbanisme et de l'environnement;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, autorise une dépense et un déboursé de 375.00\$ plus taxes pour le renouvellement de la cotisation 2019 à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et environnement du Québec.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 61000 494: Cotisations.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.4 2019-01-22 CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC : INSCRIPTION DU RESPONSABLE URBANISME ET ENVIRONNEMENT AU CONGRÈS ANNUEL LES 2,3 ET 4 MAI 2019

ATTENDU que le contrat du responsable de l'urbanisme et de l'environnement prévoit un budget annuel pour sa formation et son perfectionnement;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, autorise une dépense et un déboursé de 620.00\$ plus taxes pour l'inscription du responsable de l'urbanisme et de l'environnement au congrès de la COMBEQ qui se tiendra du 02 au 04 mai 2019.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur et sur présentation des pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 61000 454 : Formation et 02 61000 310 : Déplacements.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. Hygiène, voirie, transport et bâtiment

5. Sécurité civile et incendie

6. Urbanisme

6.1 2019-01-23 DÉPÔT DES STATISTIQUES MENSUELLES SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS

Permis et certificats	Décembre 2018
Démolition	1
Galerie, clôture	1
Rénovation	3

6.2 2019-01-24 APPUI À LA DEMANDE DE LA COMPAGNIE 9328-3778 QUÉBEC INC AUPRÈS DE LA CPTAQ DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE D'AGRANDISSEMENT TOUCHANT LA DÉCISION 358241

ATTENDU que le demandeur possède déjà une autorisation de la part de la CPTAQ sur une partie du lot 4 998 064;

ATTENDU que la compagnie 9328-3778 QUÉBEC INC. (PELLE-O-MAX) désire déposer une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole, afin d'utiliser une plus grande superficie du lot 4 998 064 à des fins autres que l'agriculture;

ATTENDU que cette demande est un renouvellement du dossier # 358241 et qu'elle vise l'agrandissement de l'exploitation d'une gravière avec activité d'entreposage et de tamisage de terreau;

ATTENDU que l'autorisation des activités d'extraction de sable et de gravier est valide sur ce site depuis 2009;

ATTENDU que cet usage est autorisé de plein droit en vertu du règlement de zonage;

ATTENDU que ce terrain n'est pas assujéti à un règlement de contrôle intérimaire;

ATTENDU qu'il n'existe aucun autre terrain vacant sur le territoire municipal, hors de la zone agricole, où il serait possible d'exploiter une gravière;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Gagnon

Que ce Conseil confirme par le biais de la présente résolution que le lot 4 998 064 n'est pas assujéti à un règlement de contrôle intérimaire et que l'usage est autorisé.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. Environnement

8. Loisirs, culture, famille

8.1 2019-01-25 DÉPÔT DES STATISTIQUES MENSUELLES POUR LES LOCATIONS DE PLATEAUX ET LA BIBLIOTHÈQUE

Statistique bibliothèque décembre 2018
--

Nouveaux abonnés	8
Prêt de livre numérique	38
Abonnements actifs	540
Prêt régulier	664

Statistique de location	
Ancienne Mairie	
Location	9h
Réunion	16h
Occupation par les organismes	27h
Activités diverses : souper des fermières	5h
Centre communautaire	
Popgym	24h
Scolaire	32h
Activités sportives	22h
Divers : bingo de Noël, Noël des enfants, gala de boxe, soirée mère ordinaire, soirée de danse, diner de l'école primaire	6 évènements

8.2 2019-01-26 EMPLOI CANADA : AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE

ATTENDU le programme Emploi Été Canada, une composante de stratégie emploi jeunesse, sous laquelle une aide financière peut être accordée aux employeurs pour encourager ceux-ci à embaucher des étudiants;

ATTENDU la tenue du camp de jour estival et la nécessité d'embaucher des moniteurs.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Malo

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, autorise M. Patrick Chartrand, coordonnateur loisirs et culture à produire les demandes relatives à ce programme au nom de la municipalité.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. Varia, questions, demandes du public, levée de la séance

9.1 QUESTIONS DU PUBLIC

M. Robert Céré s'informe s'il va y avoir une plus grande patinoire et mentionne que pour les VTT la date d'ouverture devrait être le 15 novembre (ouverture de la chasse)

9.2 2019-01-27 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Clément

Que cette séance soit levée 19h40.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RAPPORT DES ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

Je soussignée, Hélène Bélanger, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Papineauville, certifie par la présente

que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce 14 janvier 2019

Hélène Bélanger
Directrice générale adjointe
Secrétaire-trésorière adjointe

SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LE MAIRE

Je soussigné, Christian Beauchamp, maire de la Municipalité de Papineauville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Et j'ai signé ce 14 janvier 2019.

Christian Beauchamp
Maire